

REVUE DE PRESSE

service communication

Paris-Normandie

AGENDA

Publié le 05/02/25

Le Petit-Quevilly

Atelier : la terre animée

Réalisation en direct et en continu d'un film d'animation image par image ou « stop motion » à partir d'un matériau naturel et élémentaire : l'argile. Une expérience visuelle, ludique et plastique autour des métamorphoses, transformations et mutations. De 14 h à 17 h à la médiathèque. Dès 6 ans. Entrée libre.

Paris-Normandie

Après Lubrizol, la Métropole de Rouen met en place une nouvelle instance de dialogue avec les industriels

La Métropole de Rouen a voté, lundi 3 février 2025, la création d'une instance de dialogue dédiée aux risques industriels, cinq ans après l'incendie de Lubrizol.



Par Cécile Frangne

Publié: 4 Février 2025 à 20h47

C'est l'un des enseignements tirés de [l'incendie de Lubrizol](#) et Normandie Logistique, le 26 septembre 2019 : la Métropole de Rouen a voté, lundi 3 février 2025, la [création d'une instance de dialogue](#) dédiée aux risques industriels. « *La nécessité d'un dialogue plus direct entre les citoyens et les industriels avait été pointée dans les résultats de l'enquête sociologique menée en 2022 sur la perception des risques industriels* », explique Charlotte Goujon, vice-présidente en charge de la sécurité industrielle.

Trois thématiques

Cette assemblée se réunissant une fois par trimestre sera composée d'un collège de 16 citoyens volontaires, de la Métropole, de la préfecture et de l'association d'industriels Upside – dont fait notamment partie Lubrizol. Un collège d'experts – tels qu'Atmo, le Sdis ou encore l'Université de Rouen – pourra également être « *mobilisé ponctuellement* ».

Ce nouvel organe travaillera autour de trois grandes thématiques : « *l'alerte, l'information et la sensibilisation de la population, le suivi sanitaire et environnemental des émissions liées aux activités industrielles et le dialogue direct avec les industriels* ». Parmi ses missions, le suivi de l'élaboration des documents d'Informations communales sur les risques majeurs (DICRIM) et des plans communaux de sauvegarde, l'organisation des exercices d'évacuation ou de confinement de la population, ou encore la réforme du dispositif d'alerte « [Allo-Industrie](#) ».

Quelle transparence ?

Un nouvel organe qui « *ne remplacera pas la création d'un institut écocitoyen du type de celui de Fos-sur-Mer, dont les missions garantissent une indépendance des analyses scientifiques* », [pointe Françoise Lesconnec](#), membre du groupe écologiste de la Métropole. « *Pourquoi d'autres associations comme France Nature Environnement ne font pas partie de*

cette instance ? », questionne par ailleurs l'écologiste Alexis Vernier, quand la communiste Anne-Emilie Ravache « *s'étonne de l'absence des organisations syndicales des entreprises concernées* ».

« *Les membres de France Nature Environnement pouvaient candidater pour faire partie du collège citoyen* », indique Charlotte Goujon, rappelant que la composition et les modalités de l'instance avaient été définies par « *le travail d'une quarantaine de citoyens pendant un an* ». Côté transparence, si les séances ne sont pas ouvertes au public, les citoyens non-membres de l'instance peuvent toutefois solliciter ceux qui en font partie. Les comptes rendus des séances – dont la première devrait se dérouler en mars 2025 – seront par ailleurs disponibles sur le site métropolitain JeParticipe.

Paris-Normandie

Collèges et lycées : désarroi après l'interruption du Pass culture, des Normands montent au créneau

Une plateforme de financement des projets artistiques et culturels à destination des collèges et lycées a été coupée en catimini, laissant les établissements et les intervenants le bec dans l'eau et en colère. En Normandie, la colère monte. Mais, côté autorité, on se montre plus rassurant... Explications.



Le dispositif permet notamment de financer des interventions de spécialistes devant dans les collèges pour sensibiliser les élèves à différentes thématiques - archives Paris Normandie / STÉPHANIE PÉRON

Par Anthony Quindroit

Publié: 4 Février 2025 à 12h01

« Avec ce budget, je pouvais emmener tous les collégiens au Louvre ! » Patrick Bedel est dépité. Principal d'un collège à Oissel, la part collective [du Pass culture](#) (indépendante des sommes personnelles allouées aux élèves) permettait à son équipe enseignante d'avoir accès à 14275 euros (soit environ 25 euros par élève) pour organiser des sorties culturelles (hors transport), faire venir des intervenants, monter des projets d'éducation artistique...

Las, le robinet a été subitement fermé le 31 janvier 2025. « Et nous avons été prévenus... le 30 », s'agace celui qui est également secrétaire général adjoint du syndicat « Indépendance et direction » Force ouvrière.

« Une magnifique mesure »

Dans les faits, cette « magnifique mesure » comme il la résume, permettait à chaque établissement de bénéficier [d'une enveloppe à utiliser](#) via une plateforme dédiée – Adage – pour organiser une sortie à l'opéra, au théâtre, ou pour monter des projets propres à l'établissement avec le concours de compagnies ou autres intervenants extérieurs spécialisés. « Pour le coup, c'était vraiment une mesure efficace, concrète et simple à utiliser. Mais, le 30 janvier, ça a commencé à crépiter du côté des partenaires culturels... »

Le bruit court alors que l'académie de Versailles aurait communiqué un peu plus tôt sur l'arrêt anticipé du dispositif et la nécessité de valider urgemment les dossiers pour qu'ils puissent être financés. « Tout le monde s'est rué sur le site Adage pour créer les dossiers qui étaient à l'étude... Et, forcément, il y a eu saturation ! »

Sur le budget de son collègue, ce sont ainsi un peu plus de 1000 euros qui n'ont pas été utilisés : « *Mais on a eu le retour de certains établissements qui n'avaient pas encore utilisé leurs enveloppes, qui prenaient le temps de monter des projets puisqu'ils avaient jusqu'à juin pour faire les demandes !* »

Temps – et argent – perdu

S'il n'a pas eu de retour officiel concernant cet arbitrage, il note que [la coupure intervient dans un contexte budgétaire compliqué](#) : « *On sait qu'il a été demandé à tous les ministres de mettre un coup de rabot. Le gouvernement fait des choix. Dont acte.* » Le budget initial était de 72 millions d'euros. L'enveloppe aurait été refermée à 50 millions d'euros.

La nouvelle est en tout cas loin de réjouir les différents intervenants qui se retrouvent privés d'interventions et, donc, de cachets. L'artiste rouennais InkJ travaillait ainsi sur quatre interventions prochaines : « *C'est un vrai problème car, pour certains, c'est beaucoup de temps qui a été consacré à monter un projet, sur la laïcité, sur le vivre ensemble, sur la mixité qui ne se fera finalement pas ! Bien sûr, il y a l'aspect pécuniaire, car pendant que l'on travaille sur ces dossiers on ne travaille pas sur autre chose. Mais il y a surtout ce délai qui a été imposé et qui laisse plein de monde le bec dans l'eau.* »

« *Et nous, encore, nous ne sommes pas les plus mal lotis en Seine-Maritime, évoque Patrick Bedel. Le Contrat de réussite éducative départemental, financé par le Conseil départemental, permet également de financer des projets et le dispositif nous a été confirmé il y a peu. Mais il n'existe qu'en Seine-Maritime.* » Les établissements dans les autres départements devront croiser les doigts en attendant la rentrée de septembre...

Un budget consommé trop vite ?
Par Anthony Quindroit

Un budget de 72 millions d'euros pour l'année scolaire qui aurait été réduit à 50 millions avant d'être subitement interrompu ? Sur le papier, les intéressés ont de quoi s'agacer.

Mais selon plusieurs sources, le scénario n'est pas totalement celui-ci : « *Il a bien été demandé aux établissements de valider rapidement leurs demandes, confirme un contact proche du ministère de l'Éducation. Et cela a effectivement provoqué un emballement sur la plateforme dédiée. Mais ce n'est pas parce que nous réduisons le budget : c'est simplement que l'enveloppe de 50 millions d'euros qui était disponible jusqu'en juin était presque déjà intégralement consommée !* »

Le budget de 72 millions pour 2025 – « *en hausse de 10 millions par rapport au budget 2024, qui avait fait l'objet d'une rallonge, pour plus de 160 000 actions* » – serait donc bien maintenu : « *Les 22 millions restants seront débloqués pour la période de septembre à décembre.* »

Adage aurait donc été victime de son succès ? Des arguments qui peinent à convaincre établissements et intervenants. Toujours selon nos informations, pour les dossiers les plus avancés qui n'ont pas pu être validés, une étude au cas par cas doit être réalisée.

Le Pass Culture s'invite à l'Assemblée

Le gel de la part collective du Pass Culture s'est invité à l'Assemblée nationale mardi 4 février 2025 lors de la séance des questions au gouvernement. La députée socialiste de la Seine-Maritime, Florence Hérouin Léautey, a interpellé la ministre de l'Éducation nationale, Élisabeth Borne, sur « *cette décision qui a provoqué un véritable choc par les acteurs de la culture et de l'éducation* ».

« Le Pass Culture, dans sa dimension collective, n'est pas un simple dispositif : il est un pont vers la culture, un levier d'égalité. En le supprimant, c'est le rôle même de l'École publique qui est attaqué, celui de garantir à chaque élève, quel que soit son milieu, l'accès au théâtre, aux musées, à la musique, aux arts vivants », souligne l'élue rouennaise.

De son côté, la ministre a annoncé qu'une mission d'évaluation de l'efficacité de ce dispositif a été confiée à l'inspection du ministère de l'Éducation nationale. « *Et je veux vous rassurer, ajoute Élisabeth Borne à l'endroit de la députée normande, les établissements qui auraient engagé des activités sans avoir pu concrétiser leur financement pourront mener à bien leurs projets.* »

Tendance Ouest

Seine-Maritime. Les services financiers de la Région Normandie et du Département ont fusionné

Finance. Les paieries, les services administratifs de la Seine-Maritime et de la Région Normandie, ont fusionné et sont désormais regroupées à la cité administrative Saint-Sever à Rouen. Une fusion qui vise, entre autres, à améliorer le traitement des paiements.

Publié le 04/02/2025 à 17h51 - Par Justine Carrère



Mardi 4 février, Bertrand Bellanger, président du Département de Seine-Maritime, et Hervé Morin, président de la Région Normandie, ont inauguré une paierie commune.

C'est maintenant acté. Les paieries du Département de Seine-Maritime et de la Région Normandie ont officiellement fusionné. Il s'agit de deux services administratifs chargés de l'encaissement des recettes et du paiement des dépenses du Département ou de la Région. Depuis ce mardi 4 février, ils ne font officiellement plus qu'un.

29 agents assurent les comptes du Département et de la Région

Pour Bertrand Bellanger, président du Département de Seine-Maritime, la fusion de ces deux services *"va apporter des moyens supplémentaires pour fiabiliser nos opérations et assurer un paiement de nos fournisseurs dans des conditions encore plus rapides"*. Au total, 29 agents travaillent main dans la main à la cité administrative Saint-Sever à Rouen, depuis le 1^{er} janvier.

Cette décision est le fruit d'une *"initiative de l'Etat qui nous a proposé de fusionner les deux paieries"*, explique-t-il. *"Hervé Morin [président de la Région Normandie] et moi avons vu l'intérêt de pouvoir être plus efficaces à la fois dans le recouvrement et dans le paiement de nos factures"*, indique Bertrand Bellanger.

Mutualiser les expertises

L'objectif de cette fusion est de *"mutualiser les expertises et améliorer le service des collectivités locales concernées"*, relate Amélie Verdier, directrice générale des finances publiques. *"Par exemple, nous vérifions que la facture est correctement liquidée, qu'il y a bien eu un service fait pour payer la dépense"*, précise-t-elle.

Grâce au rapprochement de ces deux services administratifs, cela permet à la Région Normandie et au Département de Seine-Maritime d'être toujours en lien et d'assurer la fluidité de leurs opérations.

France 3 Normandie

Lutte contre le gaspillage alimentaire : les solutions innovantes de cette cantine en Normandie



[Chaque année en France, les restaurants collectifs comme les cantines scolaires préparent 4 milliards de repas.](#) • © FTV

Écrit par [Clé Arouche](#)

Publié le 05/02/2025 à 07h20

En 2020, la France s'est fixé l'objectif ambitieux de réduire le gaspillage alimentaire de 50% en 2025 par rapport à 2015 dans les restaurants collectifs. La Normandie est-elle une bonne élève ? Zoom sur les initiatives qui fonctionnent dans notre région.

Direction Hérouville-Saint-Clair, près de Caen (Calvados). Dans la cuisine centrale de cette commune, Robert Jauneaux le responsable de la restauration collective et son équipe préparent 1 700 repas par jour.

"Nous livrons huit écoles, trois centres de loisirs et trois crèches", détaille Robert Jauneaux. "Il y a 10 ans quand nous avons commencé à travailler sur le gaspillage alimentaire, la moyenne était de 160 grammes jetés par jour et par enfant. Aujourd'hui, nous nous situons à 35 grammes" résume-t-il fièrement.



Dans cette école d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados), des affiches rappellent partout que le gaspillage alimentaire est l'affaire de tous. • © FTV

Se remettre en question

Cette réflexion n'a pas toujours été simple, reconnaît-il. *"Quand nous avons mené les premières pesées, les agents ont été nombreux à se demander s'ils faisaient mal leur travail. 180 grammes qui partent à la poubelle chaque jour à la fin du repas d'un élève, il y a de quoi s'interroger."*

Accompagnées par le REGAL, [le Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire en Normandie](#), les équipes de la cuisine centrale d'Hérouville-Saint-Clair ont donc testé de nombreuses initiatives depuis 10 ans, de la préparation des repas jusqu'au service auprès des enfants.

Anticiper la demande

Ici, les repas sont préparés en moyenne trois jours avant leur consommation. Anticiper le nombre de convives et les quantités est le maître mot pour réduire le gaspillage alimentaire à la source.

"Et tout le monde a un rôle à jouer, y compris les parents que nous responsabilisons, précise Robert Jauneaux. À chaque rentrée, lors de l'inscription à la cantine, nous demandons aux familles de remplir sur un portail informatique les jours de fréquentation et le régime alimentaire de leur enfant : avec ou sans viande, avec ou sans porc..."

Chaque école avertit également en amont des éventuelles sorties ou voyages scolaires tout au long de l'année.



Dans cette cuisine centrale, 1700 repas sont préparés chaque jour. Ils sont livrés ensuite dans les écoles et les crèches de la ville. • © FTV

Ensuite, comme l'explique Philippe Parrotin en charge de la préparation du quinoa aux petits légumes ce matin-là, *"le logiciel nous informe du plan de production c'est-à-dire de la quantité à fournir pour chaque recette en fonction des absents et des présents. La pesée est au gramme près pour chaque établissement afin de ne pas gaspiller"*.

Car les règles de conservation sont drastiques : tout ce qui part de la cuisine centrale vers les écoles n'y revient jamais. Le nombre de portions livrées est donc ajusté le matin même en fonction des éventuels élèves malades.

Grâce à l'informatisation et à l'anticipation, Robert Jauneaux l'assure : *"le réalisé est désormais bien plus proche du prévisionnel qu'avant : c'est autant de gaspillage alimentaire évité"*.

Coût environnemental et économique, le gaspillage alimentaire est devenu un cheval de bataille dans les cantines scolaires. Nous nous sommes rendus dans la cuisine centrale d'Hérouville-Saint-Clair et l'une des écoles de la ville où sont menées depuis dix ans des actions en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire. • ©ici Normandie

Accompagner les enfants lors du service

À 12h, la cloche retentit. Juste au-dessus de la cuisine centrale, les élèves de l'école Poppa-de-Valois terminent leur matinée. Direction la cantine.

Au menu pour commencer : soupe à la tomate. Robert Jauneaux décrypte pour nous tous les aménagements qui ont été mis en place au moment du service pour éviter le gâchis.

"Systématiquement, pour les entrées, nous proposons des formats de présentation différents. Ce midi, il y a les petits bols de soupe pour les petites faims et les plus garnis pour les grandes faims. On s'adapte à l'appétit et à l'humeur de l'enfant."



Petite faim / grande faim : les entrées sont présentées sous différents formats pour s'adapter à l'appétit des enfants. • © FTV

Même astuce de bon sens lors du service du plat. *"Nous avons sensibilisé et formé les agents pour qu'ils soient toujours à l'écoute des élèves. Ils leur demandent donc la quantité qu'ils souhaitent. En général, nous leur servons une cuillère de légumes et nous les invitons à repasser s'ils ont encore faim. Chacun peut reprendre une fois de la viande et deux fois des légumes selon son appétit"*, détaille le responsable.

Et visiblement ça marche : Aïssatou, huit ans, raconte :

J'ai pris petite faim pour l'entrée parce qu'en fait, je n'aime pas trop la soupe. Mais je vais essayer de la boire quand même. Il faut être reconnaissant de ce qu'on nous donne car il y a des enfants qui n'ont pas à manger sur la terre.

Aïssatou, huit ans

Et Sofia, élève de CE2, d'ajouter : *"c'est nous qu'il faut remplir, pas les poubelles"*.

Le pain, c'est à la fin

Moment souvent apprécié par les enfants, le service du pain a lui aussi fait peau neuve. Désormais c'est à la fin, juste avant de regagner sa table, et non plus au début au moment de prendre son plateau et ses couverts.

Une technique pour inciter chacun à doser la quantité en fonction de ce qu'il voit déjà sur son plateau.



Le pain est mis à la disposition des élèves à la sortie et non à l'entrée de la cantine afin qu'ils adaptent la quantité en fonction de ce qu'ils ont sur leur plateau. • © FTV

Et pour sensibiliser encore davantage les écoliers : un "gâchimètre" a été installé au niveau de la table de tri sélectif. Une boîte transparente qui permet de visualiser le volume de pain jeté après chaque service.

L'éducation au goût

Ne serait-il pas alors plus simple pour les cuisiniers d'Hérouville-Saint-Clair de proposer systématiquement un jambon purée ou un steak frites pour s'assurer l'adhésion des élèves ?

Nous devons leur proposer une alimentation diversifiée et des recettes nouvelles. Car nous avons pour mission de les éduquer au goût dans une cantine scolaire. Par contre, les enfants remplissent s'ils le souhaitent un questionnaire en fin de repas pour nous dire ce qu'ils ont apprécié. Si le plat n'a pas plu, nous ne renonçons pas à le présenter mais nous adaptons la recette.

Robert Jauneaux, responsable de la restauration collective à Hérouville-Saint-Clair

Et ce jour-là justement, les équipes d'Hérouville ont pris un risque en servant des flageolets. Résultat : pour les 250 repas servis, 3,2 kg de haricots ont fini à la poubelle.

Le responsable de production ne cache pas sa déception mais reste optimiste : *"la prochaine fois, nous tenterons peut-être de mettre une sauce"*.

Le personnel au cœur de la démarche

Depuis 10 ans, au sein du REGAL Normandie, Nathalie Villermet accompagne la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle souligne l'importance de l'engagement des équipes.

"Quand on a la chance d'avoir des structures qui veulent agir ou des décideurs qui portent le projet au sein des collectivités, on obtient des résultats à chaque fois, affirme la chargée de mission. Bien sûr que certains outils techniques ou de planification vont aider mais l'humain reste central. Les personnels de cantine qui accompagnent les enfants ont un rôle primordial : il faut les sensibiliser, les former mais aussi écouter ce qu'ils ont à dire car ils connaissent leurs convives."

Pour Nathalie Villermet, le plus simple reste d'avoir un cuisinier sur place au sein de l'établissement : *"les goûts et les habitudes alimentaires ne sont pas identiques sur tout le territoire. Certains produits seront davantage prisés dans un quartier en particulier et pas dans un autre. Avoir un cuisinier sur place dans la cantine facilite donc la lutte contre le gaspillage alimentaire car celui qui prépare est en contact direct avec les élèves"*.

Souvent, ce qui fonctionne le mieux relève du bon sens, un peu comme à la maison.

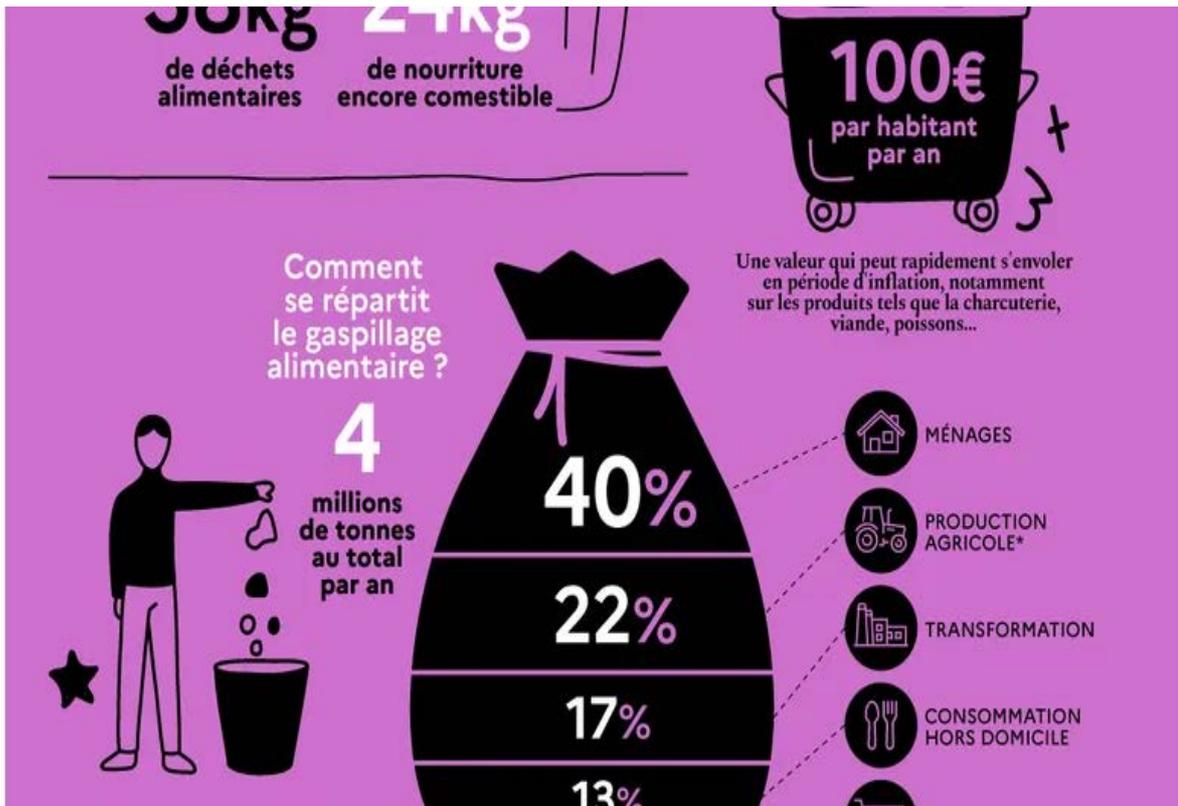
Le lycée Marguerite-de-Navarre à Alençon vient de tester l'assiette unique avec de bons résultats. L'élève a une assiette pour tout son repas. Il doit donc avoir fini son entrée avant d'aller se servir le plat puis le fromage et le dessert. Il fait vraiment en fonction de sa faim.

Nathalie Villermet, animatrice REGAL Normandie

Un coût environnemental et économique

Pour le REGAL Normandie, l'objectif réaliste serait d'arriver à un maximum de 35 grammes de nourriture jetés par élève et par jour. C'est ce qu'obtient déjà la cuisine centrale d'Hérouville-Saint-Clair, qui pèse ses déchets tous les deux mois pendant une semaine.

Au niveau national, selon l'ADEME, en 2024, sur les 4 milliards de repas servis chaque année, les établissements scolaires ont jeté en moyenne 100 grammes par jour et par enfant.



Chaque Français jette en moyenne pour 100 euros de nourriture par an. • © ADEME

Mais au-delà des restaurants collectifs, ce sont les ménages qui restent la principale source de gâchis. Selon l'ADEME, ils sont responsables de 40% du gaspillage alimentaire en France.

Outre son coût environnemental, le gaspillage alimentaire a aussi un coût économique. En 2024, chaque Français a jeté en moyenne 58 kg de déchets alimentaires. Cela représente 100 euros par an et par habitant.

La Métropole de Rouen va offrir 12 450 tickets de bus à des structures accompagnant les immigrés

La Métropole de Rouen va distribuer des tickets de bus à des structures locales, pour aider les immigrés primo-arrivants à réaliser leurs démarches administratives.



La Métropole Rouen Normandie va financer des tickets de bus pour aider les personnes primo-arrivantes en France dans leurs démarches administratives. (©FM/76actu/Archives)
Par [Fabien Massin](#) Publié le 4 févr. 2025 à 18h20

Le point était à l'ordre du jour du conseil de la Métropole de [Rouen \(Seine-Maritime\)](#), lundi 3 février 2025. La collectivité va **distribuer des tickets de transports en commun** pour les étrangers primo-arrivants en France, **pour les aider dans leurs démarches administratives.**

« La Métropole s'est engagée avec l'État dans un second Contrat territorial d'accueil et d'intégration le 30 septembre 2024, explique la délibération soumise au votes des élus. Ce contrat a pour objectif de faciliter l'intégration des personnes primo-arrivantes sur notre territoire quel que soit le motif d'attribution de leur premier titre de séjour en France (**protection internationale, rapprochement familial, santé...**). Il a été coproduit avec les associations, des personnes réfugiées et primo-arrivantes et les institutions. »

Gratuité dans les transports une fois les droits ouverts

Parmi les enjeux liées l'intégration, il y a la question des déplacements. « Les personnes primo-arrivantes en France **peuvent voyager gratuitement sur le réseau Astuce** en bénéficiant du titre Contact (297 voyages sur 6 mois) dès qu'elles ont ouvert leurs droits, notamment l'inscription à France Travail, précise la collectivité. En revanche, elles doivent dans un premier temps effectuer les démarches leur permettant d'ouvrir leurs droits sociaux sans avoir de ressources. »

C'est là généralement qu'interviennent les associations locales ou l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), en prenant en charge le financement des tickets de transports du [réseau Astuce](#).

La Métropole Rouen Normandie se propose ainsi de les aider en finançant l'achat de tickets, faisant le constat qu'une « grande partie de ces structures travaillent exclusivement avec des bénévoles et vivent des dons ».

« Un primo-arrivant réalise en moyenne cinq déplacements justifiés par an pour ouvrir ses droits, détaille la Métropole Rouen Normandie. En 2023, 1 245 primo-arrivants ont bénéficié d'un Contrat d'intégration républicaine sur le territoire métropolitain. »

Il est donc proposé de remettre 12 450 titres « 1 voyage » aux associations en 2025, « à répartir entre les structures ». À elles ensuite de distribuer les tickets aux primo-arrivants « dans le cadre **de déplacements justifiés pour l'ouverture de leurs droits** (démarche administrative ou accès à un service public comme la CAF, la CPAM, France Travail, le CCAS, le CMS...) ».

Coût 2025 estimé pour la Métropole : 9 120 euros.

Journée mondiale des réfugiés et cours de français

Par ailleurs, la Métropole rouennaise a annoncé deux autres mesures « **pour améliorer l'intégration des primo-arrivants** ». La collectivité va ainsi soutenir la « Journée mondiale des réfugiés 2025 », un événement sportif et culturel proposé par l'ASPTT le 20 juin à l'occasion de la journée internationale des réfugiés.

La Métropole va également soutenir le projet « pratique et appropriation de la langue », proposé par la MJC d'Elbeuf, « qui consiste principalement en un accompagnement global qui vise à **développer la pratique orale et écrite du français, l'intégration des codes sociaux et culturels** et à soutenir les participants dans la sortie de la précarité sociale, sanitaire, numérique ou financière ».

Le Monde

Budget : le déficit de l'Etat en 2024 dérape un peu moins que redouté

Le déficit public de la France s'établit à 156 milliards d'euros l'an dernier, soit une diminution de 10 % par rapport à 2023. Les comptes ont dérivé par rapport aux objectifs initiaux, mais de façon un peu moins violente que ce qui était craint.

Par [Denis Cosnard](#)

Publié hier à 09h03, modifié hier à 09h37

Voici donc la « *semaine de vérité* », selon la formule lancée par François Bayrou, lundi 3 février, à la tribune de l'Assemblée nationale. La semaine où le projet de budget pour 2025 devrait être enfin validé, mercredi, par le Parlement. Celle aussi de la vérité sur les comptes de 2024. Une période noire pour les finances de la France, mais un peu moins que certains ne le craignaient, comme le montrent les premiers chiffres publiés mardi 4 février par Bercy.

L'Etat a terminé l'année sur un déficit de 156,3 milliards d'euros. C'est 17 milliards d'euros, soit 10 %, de moins qu'en 2023. Lorsque le budget avait été voté par le Parlement, fin 2023, le gouvernement espérait résorber ce déficit davantage encore. Mais, au fil des mois, les comptes ont un peu dérapé. Le mouvement s'est cependant révélé moins violent que ce qui était redouté il y a encore deux mois, dans la [loi de fin de gestion](#) promulguée début décembre 2024.

Cette dérive s'ajoute à celles attendues par les collectivités locales et la Sécurité sociale, qui ne sont pas encore connues dans le détail. Au total, le déficit public devrait, selon le gouvernement, être passé en un an de 5,5 % à environ 6 % du produit intérieur brut, le taux le plus élevé de toute la zone euro. Pour le seul périmètre de l'Etat, le bilan de 2024 est révélateur des difficultés tricolores, de la lourdeur avec laquelle évolue le paquebot France, même en cas de situation critique.

Allègement du coût de la dette

Côté recettes, la stabilité a prévalu. D'une année sur l'autre, les ressources de l'Etat ont progressé de 0,8 %, à 357 milliards d'euros, dont plus de 90 % provenant d'impôts et de taxes. La légère hausse a notamment été tirée par la TVA (+ 1,7 %) et l'impôt sur les sociétés (+ 1 %), signe d'une assez bonne tenue de l'activité économique. Le rendement de l'impôt sur le revenu et celui de la taxe sur les produits énergétiques ont, à l'inverse, un peu décliné.

Les dépenses, elles, ont fléchi de 2,2 %, à 511 milliards d'euros. Une baisse assez inédite. Jusqu'à présent, les dépenses publiques tendaient plutôt à croître d'année en année. Cette fois-ci, trois facteurs ont permis de dépenser moins. D'abord, la sortie progressive des « boucliers tarifaires », ces mesures très coûteuses mises en place depuis 2021 pour protéger les consommateurs de hausses trop vives de l'électricité et du gaz. Ensuite, une diminution des versements au profit de l'Union européenne. Enfin, un allègement un peu

paradoxal du coût de la dette. Alors même que la France s'endette chaque jour davantage pour compenser son déficit, et que les investisseurs la jugent moins fiable qu'auparavant, le montant des intérêts qu'elle a dû payer s'est tassé de 9 % en un an, à 50 milliards d'euros. Un recul dû à la baisse générale des taux d'intérêt, liée à celle de l'inflation.

Hausse des dépenses militaires

Ces trois éléments particuliers mis à part, les dépenses de l'Etat ont poursuivi leur progression. Avec notamment des hausses de 3,5 % pour les frais de fonctionnement, de 5,5 % pour les investissements, et d'autant pour les dépenses de personnel. Bercy souligne le poids dans cet ensemble de la hausse des dépenses militaires, de la revalorisation des salaires des enseignants et des mesures salariales dans la police.

En outre, toutes les mesures de soutien mises en place lors de la crise due au Covid-19 sont loin d'avoir été supprimées. *« La séquence du "quoi qu'il en coûte" a renforcé l'idée que le recours au déficit et à la dette était indolore, analyse Bertrand Blancheton, professeur d'économie à l'université de Bordeaux. Le financement de ces mesures exceptionnelles paraissait aisé, sans conséquences négatives, presque magique. Rompre avec cette croyance n'est pas si facile. »*

Au total, malgré la baisse de 2024, les dépenses du budget général de l'Etat restent supérieures de 25 % à celles de 2019, la dernière année avant la crise sanitaire. Et le déficit, lui, demeure à un niveau très élevé, même s'il s'éloigne un peu du record de 178 milliards d'euros enregistré en 2020, au sommet de la pandémie.